

« VA TROUVER MES FRÈRES... » (JN 20, 17)
« Des choix audacieux en vue d'un monde plus fraternel » (CPO 6, 6)
(QUATRIÈME D'UNE SÉRIE DE RÉFLEXIONS)

— Aux frères et aux sœurs de notre Ordre —

Chers frères et chères sœurs,

« LE PREMIER-NÉ D'UNE MULTITUDE DE FRÈRES » (ROM 8, 29)

1.1 Un fils ou une fille, on le devient naturellement. Mais être frère ou sœur, cela doit s'apprendre. Comme la taille des familles a tendance à diminuer, on ne l'apprend plus par la naissance. Jésus était fils *unique*. Il n'avait ni frère ni sœur. C'est donc par choix que Jésus a résolu de se faire frère de tous et de faire de toute personne sa sœur ou son frère : « voulant conduire à la gloire un grand nombre de fils... [il] n'a pas honte de les appeler frères » (He 2, 10-11).

1.2 La plus grandiose nouveauté qu'ait apporté l'incarnation « réconciliante » de Jésus est certes la fraternité universelle, spécialement évidente dans sa mort. L'évangile de Jean le souligne bien. Lors de la dernière cène, Jésus nous appelle *ses amis* : « Je ne vous appelle plus serviteurs, ...je vous appelle amis » (Jn 15, 15). Mais après sa mort sur la croix, il nous appelle *frères* : « Va trouver mes frères et dis-leur : "Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu" » (Jn 20, 17).

La croix a appris à François que la toute-puissance de Dieu se révélait dans sa capacité d'aimer au-delà de toute humaine raison : « Que tout l'univers tremble devant sa face, dites à tous les peuples : le Seigneur règne par la Croix » (*Psautier de s. François*, 7, 9). Avec un amour qui réconcilie et qui guérit, Jésus ressuscité va au-devant de ses disciples qui l'ont renié et abandonné. Aux disciples d'Emmaüs, il rappelle : « Ne fallait-il pas que le Christ endurât ces souffrances pour entrer dans sa gloire ? » (Lc 24, 26). Et il dit à Thomas, l'incrédule : « Avance ici ton doigt, et regarde mes mains ; avance aussi ta main, et mets-la dans mon côté ; et ne sois pas incrédule, mais crois » (Jn 20, 27). Encore, il recommande aux pêcheurs désespérés du lac Tibériade : « Jetez le filet du côté droit de la barque » (Jn 21, 6). Et enfin, il invite un Pierre plein de remords : « Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu plus que ne m'aiment ceux-ci ? (Jn 21, 15).

1.3 L'amour crucifié — un amour qui dépasse la compréhension humaine — se situe au cœur de l'expérience religieuse de François qui a « rencontré ... Dieu-fait-homme, dans le Christ crucifié de Saint-Damien et par sa rencontre avec le lépreux » (CPO 7, 3). C'est la *compassion* qui est le fil conducteur de l'expérience de François avec les lépreux — *et je leur fis miséricorde* (Test. 2) — comme de sa rencontre avec le Crucifié de Saint-Damien : « Dès lors fut ancrée dans son âme

la compassion pour le Crucifié » (2C 10). « Intimement ému par la compassion de Dieu pour nous..., François s'est fait mineur au milieu des mineurs... afin de porter à tous le témoignage du Christ ressuscité » (CPO 7, 2). À la suite de Jésus, François *choisit* donc de se faire frère de tous et de faire de toute personne sa sœur ou son frère: « Jamais il ne s'appelait simplement "François", mais toujours "frère François". Ce vouloir être "frère" révèle la conscience qu'il avait d'être appelé par Dieu à entrer en relation avec toutes les créatures, d'avoir reçu mission de restaurer toutes les relations par le moyen d'une docile humilité » (CPO 7, 1c). Cette pratique a eu un effet décisif: « Sa parole était comme un feu ardent qui atteignait le fond des cœurs » (1C, 23). Dans les écrits de Celano, la fraternité primitive porte le nom de « mission de paix » (1C 24). Nous le savons, « François a fait, avec courage, des choix de minorité qui ont radicalement reconstitué ses rapports en les imprégnant des grâces de la rédemption » De la même manière, « la minorité franciscaine appelle aujourd'hui des choix courageux en vue de promouvoir un monde plus fraternel » (CPO 7, 6).

« DES RAPPORTS AXÉS SUR LE BIEN DE L'AUTRE » (CPO 7, 6)

2.1 Dans le contexte de notre foi trinitaire, « être une personne » veut dire être en relation: « Notre Dieu trinitaire est par nature relationnel, ... communion de personnes » (CPO 7, 1a). La croissance personnelle nous fait passer de l'individualité à la relation. « Depuis l'enfance, le bienheureux François... fut élevé dans l'arrogance »¹. La conversion l'a fait passer de relations centrées sur l'individualité à des rapports axés sur le bien de l'autre; la rencontre du lépreux, « abandonné et exclu de la société et du système de son temps, l'a conduit à "sortir" du siècle, à changer sa condition sociale... il s'est fait "mineur" » (CPO 7, 3). Ainsi devint-il une « personne » !

2.2 Quand le sécularisme de la société occidentale met l'accent sur le « Je », c'est l'individualité qui est soulignée et non pas la personne. Être libre, c'est être autonome, indépendant, capable de décider de son avenir sans influence extérieure. Nous avons un monde d'individualisme poussé à l'extrême — une tyrannie de l'autonomie personnelle — caractérisée par maintes formes de domination et de violence :

concentration inique des revenus ... arrogance ; obsession narcissique de l'auto-réalisation ; pouvoirs utilisés pour des avantages personnels entraînant la marginalisation des pauvres et la destruction de l'environnement ; rapports basés sur le pouvoir et la stratification sociale ; ethnocentrisme et intolérance religieuse ; culture qui cherche à effectuer les changements par le moyen de la violence (CPO 7, 6).

« La pauvreté, la minorité et l'itinérance... aident les capucins à se libérer (CPO 7, 4). Créés à l'image d'un Dieu relationnel, nous aspirons à cette liberté qu'on ne trouve que dans « une libre communion de personnes sans domination ou subordination » (CPO 7, 1a). On peut discerner cette aspiration à la liberté dans la prière de François devant le Crucifié :

Dieu très haut et glorieux, viens éclairer les ténèbres de mon cœur ; donne-moi une foi droite, une espérance solide, et une parfaite charité ; donne-moi de sentir et de connaître, afin que je puisse l'accomplir, ta volonté sainte (S. François d'Assise, *Documents*, p.154).

Il trouve la liberté en accomplissant sa « volonté sainte » c'est-à-dire : « Comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres » (Jn 13:34). « La pauvreté, la minorité et l'itinérance érigées en structures de fraternité » *illuminent* les cœurs et les purifient des freins à la relation, c'est à dire « des conséquences du péché structurel, des pulsions intérieures aberrantes, des manipulations d'autres centres de pouvoirs, de l'inaptitude à franchir les frontières et de l'esclavage de traditions anachroniques » (CPO 7, 4).

Tout comme François en prière devant l'image du Crucifié, nous cherchons à purifier nos cœurs de tout ce qui freine la construction de relations fraternelles car c'est là le chemin de la liberté. Dans nos vies et

¹ « *Beatus Franciscus [de civitate Assisii ortus], a puerilibus annis nutritus exstitit insolenter* ». THOMAS DE CELANO, *Legenda ad usum Chori*, in *Fontes Franciscani*, a cura di Enrico MENESTÒ e Stefano BRUFANI, Edizioni Porziuncola 1985, p. 427

dans nos fraternités, nous cherchons à établir cette liberté croissante dont François avait trouvé l'accès en s'insérant « dans le plan divin de faire de toutes ses créatures une famille de sœurs et de frères » (CPO 7, 1c).

« UNE ÉTHIQUE DE LA JUSTICE REPOSANT SUR NOTRE RAPPORT DE SŒURS ET DE FRÈRES » (CPO 7, 6)

3.1 Une pareille liberté construit la justice. Le CPO 7 mentionne l'expérience fondamentale de la conversion de François comme la base d'une *spiritualité franciscaine de la justice*: « Conduit par Jésus, François se lie à son frère dans un rapport qui transforme ce qui était amer en “douceur de l'âme et du corps” (cf. Test 3). **François s'est donné à la construction d'un monde nouveau fait de rapports vivifiés par la rédemption** » (CPO 7, 46). La justice franciscaine est affaire de vécu; c'est sur la place publique qu'elle se pratique, dans les circonstances concrètes de la vie de tous les jours. C'est bien pourquoi la *proposition 46* du CPO 7 propose une éthique, une praxis qui instaure la justice en restaurant des relations détériorées. Ainsi, « il appartient à notre vocation :

- de chercher par-dessus tout la réconciliation (cf. CPO 6 86);
- de favoriser la compréhension mutuelle entre les parties et de faciliter l'empathie;
- de permettre à toutes les parties en cause dans un conflit d'exprimer leur propre expérience des faits;
- de ne jamais escamoter, dans un conflit, tous les besoins légitimes des parties;
- de vivre entre nous un modèle de solidarité qui garantit la sécurité à chaque frère et qui peut aussi servir de modèle de solidarité pour le monde;
- de dépasser les divisions ethniques, linguistiques et nationales;
- d'être une voix au milieu de ceux qui sont sans voix;
- d'être attentifs à l'impact que les solutions proposées peuvent avoir sur notre sœur la Terre-mère;
- de savoir dénoncer les politiques et les pratiques injustes. »

Le devoir de « dénoncer les politiques et les pratiques injustes » est le *dernier* d'une liste de neuf gestes à poser en faveur de la justice. Une action pour la justice basée sur le triomphe des droits individuels plutôt que sur la restauration des relations donnerait la priorité à la dénonciation ! Mais voilà, la *proposition 46* énonce les pratiques de justice « de notre vocation spécifique ». Les franciscains doivent être experts dans la pratique de la réconciliation (cf. CPO 5, 86).

3.2 Les participants au Septième conseil plénier ont été troublés par le témoignage de notre frère Ambongo Besungu — aujourd'hui évêque — qui parlait d'une pauvreté si extrême, dans les bidonvilles de grandes cités de notre monde, qu'elle engendre un climat de violence qui compromet la conscience morale et mène à l'abandon de la moralité (cf. CPO 7. Prop. 48). Sachant que notre monde est sous la domination de pouvoirs qui s'alimentent et se perpétuent de manière tout à fait autonome nous ne pouvons pas embrasser sincèrement la cause d'une justice fondée sur la réconciliation sans renouveler notre contact vital avec les victimes de ces pouvoirs. La minorité de François est née du baiser au lépreux et de sa migration en direction des franges pauvres et violentes de la société refoulée hors des murs d'Assise (cf. CPO 7, 3). Pour construire la justice nous devons restaurer notre présence parmi les pauvres.

3.3 Selon l'exhortation du Septième conseil plénier « un déplacement en direction de la pauvreté serait une orientation capable de donner une nouvelle vie à l'Ordre (CPO 7, 49). Et la *proposition 49* suggère deux façons concrètes de réaliser cela :

- a) « un changement de lieu physique nous amenant... à implanter nos résidences à la périphérie de la société dans un style simple et pauvre ». C'est chaque circonscription qui est invitée à créer au moins une fraternité de présence au milieu des pauvres (cf. CPO 7, 49 et 27b.)
- b) « un changement sociologique par lequel nous irions vivre là non seulement pour accueillir les pauvres, mais aussi pour nous laisser accueillir par eux » (CPO 7, 49). Et l'on indique plusieurs façons de rendre notre Ordre plus accessible aux pauvres :
- « faire un discernement sérieux sur la minorité de nos structures . Ces structures devraient être simples, flexibles, de dimensions raisonnables, à l'écart du pouvoir, de l'argent et du prestige » (CPO 7, 27) ;
 - « en décidant d'abandonner les positions de pouvoirs reconnus et garantis et en choisissant plutôt les positions qui nous rapprocheront des gens ordinaires et des plus pauvres » (CPO 7, 25) ;
 - que « toute la fraternité s'engage sincèrement à réviser son style de vie » (CPO 7, 26) ;
 - « pour compléter la formation initiale... [un séjour] de service dans une autre circonscription que celle à laquelle on appartient, particulièrement dans une circonscription pauvre » (CPO 7, 29) ;
 - dans le cadre de la formation permanente « que chaque frère, périodiquement, se dispose à ... la pratique du service auprès de ceux qui souffrent, le partage de la vie des marginaux... » (CPO 7, 30).

3.4 Le Septième conseil plénier ne propose en fait rien de spectaculaire, il suggère seulement que nous empruntons une route tracée par la patience amoureuse de Dieu. Durant la messe d'inauguration de son ministère, le pape Benoît XVI a tenu ces propos : « Nous souffrons pour la patience de Dieu. Et nous avons néanmoins tous besoin de sa patience. Le Dieu qui est devenu agneau nous dit que le monde est sauvé par le Crucifié et non par ceux qui ont crucifié. Le monde est racheté par la patience de Dieu et détruit par l'impatience des hommes ». Sur cette voie évangélique, chaque pas, fût-il chancelant, rapproche graduellement notre Ordre d'une identification à la manière de Dieu. Il nous mène à ce que la *proposition 49* appelle le « baptême des pauvres que François a reçu en embrassant le lépreux ».

Renouveau d'engagement au dialogue dans l'esprit de François (CPO 7, 6)

4.1 « Faisons un effort concret pour inclure les autres de manière à empêcher que l'ethnocentrisme ne prenne racine en notre fraternité (CPO 7, 10). La vocation des capucins repose sur une spiritualité ouverte au monde entier et notre Ordre fait partie de l'une des familles religieuses la plus multi- raciale et multi-ethnique qui soit. De là nous vient un appel particulier à témoigner de la capacité de l'évangile de réconcilier ceux qui ont été affectés par les divisions raciales ou ethniques. J'ai présenté récemment, à l'occasion du Congrès international de l'Ordre tenu à Addis Abeba, Éthiopie, en février 2004, un texte intitulé *Fraternité évangélique dans un monde multi-ethnique*. Je n'élaborerai donc pas davantage sur ce sujet ici. Cependant, les diverses communications faites là et la *Lettre d'Addis Abeba* écrite en conclusion du congrès donnent des indications pratiques capables d'aider nos fraternités partout dans le monde.

4.2 « Nous encourageons nos frères qui vivent dans des pays où les chrétiens forment une minuscule minorité », déclaraient les membres du Conseil plénier, « à continuer de témoigner de l'Évangile... par l'exemple et par la parole, dans un esprit de minorité semblable à celui de s. François devant le sultan » (CPO 7, 16). Un autre congrès international de l'Ordre a eu lieu à Nagahuta, Indonésie, en février 2005. Son thème était : *Artisans de paix par le dialogue inter-religieux*. Le document de ce congrès et sa lettre finale, là aussi, offrent des orientations concrètes et des suggestions à tout notre Ordre.

4.3 « Notre fraternité s'engage à appuyer et à soutenir de façon spéciale les frères qui vivent dans des pays où la liberté de religion est à risque, où croît l'intolérance et où se répand rapidement le fondamentalisme religieux » (CPO 7, 16). Le même soutien est souvent nécessaire dans les pays éprouvés par les oppositions ethniques. La rencontre entre le sultan Melek El-Kamel et François nous offre le modèle de nos rapports avec les autres religions. Mais nous pouvons découvrir certains autres enseignements en examinant la rencontre de François et du loup de Gubbio. Le loup y joue le rôle de symbole de l'intolérance et de l'indifférence religieuse. Notons bien que François n'est pas parti seul à la rencontre du loup, ses frères l'accompagnaient. (On parlera encore de François et du loup plus bas, en 5.2).

Une excellente façon d'appuyer nos frères et nos sœurs qui se trouvent confrontés au fondamentalisme, à l'intolérance, à la discrimination raciale ou ethnique, c'est de participer au travail de *Franciscans International*: « *Franciscans International* qui œuvre auprès des Nations Unies, est notre organisation. Toutes les circonscriptions de l'Ordre lui doivent une collaboration prioritaire » (CPO 7, 50). En collaborant avec *FI* nous travaillons en réseau avec toute la famille franciscaine. *FI* est officiellement reconnu comme organisation non-gouvernementale auprès des Nations Unies. Est-ce que chaque circonscription ne pourrait pas désigner un frère qui se familiariserait avec le travail de *FI* et servirait de lien entre la province et l'organisation? Nos frères d'Amérique du Nord ont fondé un « Service Afrique » au siège newyorkais de *FI*. Ce service s'occupe d'attirer l'attention des Nations Unies sur les besoins urgents de l'Afrique et aide nos frères et nos sœurs d'Afrique à se prévaloir des ressources internationales qui peuvent servir à leurs ministères d'assistance aux pauvres. Le siège de Genève de *FI* offre un programme de formation pour les franciscains impliqués dans la protection des droits de la personne. Ne devrions-nous pas trouver des frères capables de profiter de cette formation dispensée à Genève? Si l'on veut construire la justice et la paix sur la base de relations transformées par la rédemption, il faut entreprendre de créer de nouveaux rapports au service de la justice. C'est justement ce que peut faire *Franciscans International*.

Une culture de paix sachant accepter même la vulnérabilité (CPO 7, 6)

5.1 Alors que nous suivions l'agonie du pape Jean-Paul II, nous avons été témoins, jour après jour, d'une acceptation consciente de sa vulnérabilité. Sa mort même proclamait la sainteté de la vie. Dans son service pastoral, il n'avait eu de cesse d'aller vers les autres. Humblement, il exprimait sa gratitude envers ceux qui se présentaient pour l'accompagner au moment de sa mort. Des leaders du monde entier qui n'acceptent généralement pas d'être si près les uns des autres se tenaient pourtant debout l'un à côté de l'autre autour de la tombe modeste d'un homme qui était mort sans la moindre richesse matérielle.

5.2 « Un trait spécifique de la minorité de François se retrouve dans sa capacité de regarder au-delà des blessures, des limites et des péchés des gens, percevant en tous la présence de Dieu » (CPO 7, 43). C'était là une dimension essentielle de son ministère de paix. Comme cela est bien illustré dans la légende de Gubbio ! François dit toute la vérité au loup, lui reprochant sa colère et sa violence qui « blessent et tuent... les créatures de Dieu [et] les hommes faits à l'image de Dieu » (Fioretti, 21). Mais même alors, François reconnaît le loup au-delà de sa colère et de sa violence et, en toute courtoisie, l'appelle « Frère loup ». Puis François va encore dire la vérité aux gens de Gubbio, leur demandant de pardonner, leur faisant penser que le climat social de la ville avait contribué aux réactions violentes du loup. C'est de cette manière que « nous devons construire des ponts et ouvrir des chemins », que « nos fraternités doivent être des pôles de paix et de réconciliation pour ceux qui nous entourent » (CPO 7, 42).

« LE CHOIX D'UNE ÉCONOMIE FRATERNELLE PARTOUT OU NOUS VIVONS ET OÙ NOUS TRAVAILLONS » (CPO 7, 6)

6.1 Le Sixième conseil plénier n'a pas beaucoup parlé de l'austérité car la valeur ascétique de l'austérité est déjà bien traitée dans les *Constitutions* de 1982. L'angle privilégié du conseil plénier était différent. Il devait s'attacher « à repenser et à approfondir le sens de “notre pauvreté évangélique vécue en fraternité”, particulièrement des points de vue communautaire, institutionnel et structurel » (CPO 6, 4). Sa considération de départ n'était pas tant ce que François a fait mais plutôt ce qu'était sa visée :

Pour François, l'avidité et l'avarice rompent les rapports avec Dieu tout comme l'ambition et la compétition avaient détruit l'esprit de fraternité entre les gens. Dans le but de vivre la plénitude de l'idéal évangélique d'amour et de fraternité, François et ses premiers compagnons ont adopté une forme de vie qui comportait à l'égard de la pauvreté, des choix audacieux pour cette époque (CPO 6, 6).

L'expression « économie fraternelle » n'apparaît pas dans les propositions du Sixième conseil plénier mais elle est née des réflexions qu'il a provoquées. Une *économie fraternelle* donne priorité à la communion plutôt qu'à l'accumulation ou à la conservation de la fortune. Une économie fraternelle impose quatre choix principaux qui ont été soulignés par le Sixième conseil plénier. Ce sont **la transparence, la participation, l'équité et la solidarité**. Je ne développe pas chacun de ces choix parce que j'en ai parlé déjà dans de précédentes lettres circulaires (cf. Lettres circulaires 14 à 17). Je parlerai plutôt de ce cinquième choix ajouté à l'économie fraternelle par le Septième conseil plénier : **l'austérité**.

6.2 « Toute la fraternité s'engage sincèrement à réviser son style de vie en visant à une solidarité réelle. Ainsi, nous voudrions éviter le gaspillage et l'usage exagéré des voitures et des autres instruments de la technologie moderne » (CPO 7, 26). L'austérité, telle que la présente cette proposition, n'a pas qu'une portée ascétique, elle fait le pont entre la solidarité et l'équité. L'utilisation des instruments créés par la technologie moderne varie beaucoup à travers le monde. Pensez à ces instruments qui sont devenus des nécessités courantes de nos vies au cours des derniers dix ans : téléphones cellulaires, accès à l'internet, ordinateurs et tant d'autres appareils électroniques. L'inégalité d'accès à ces outils technologiques marque profondément notre monde. Or l'équité exige de l'économie fraternelle qu'elle procure tout le nécessaire à chaque frère, compte tenu de la diversité des besoins. La solidarité, de son côté, demande que les ressources soient partagées entre les frères et les fraternités. Alors que notre monde est de mieux en mieux contrôlé par la « prolifération des désirs » une économie qui n'inclurait pas l'austérité ne laisserait aucune ressource disponible pour la solidarité : « La mercatique et la publicité annihilent toute démarcation entre le nécessaire et le superflu. La poursuite de ce dont on a besoin et de ce l'on souhaite n'a plus de limite. On enseigne aux consommateurs à dépasser le seuil de leur satisfaction et à se laisser envahir par des désirs de marchandises, de produits et de services »². L'équité, si elle n'est pas modérée par l'austérité ne laissera rien à la solidarité ! On doit donc reconnaître l'austérité comme un élément constitutif de l'économie fraternelle.

6.3 L'austérité a aussi le bon effet d'enraciner l'économie fraternelle parmi les pauvres. Pratiquant une économie austère nous n'offenserons pas les pauvres : « en nous demandant si ce que nous possédons est vraiment essentiel à la mission qui nous incombe en vertu de notre charisme » (CPO 7, 26).

6.4 Une économie austère respecte l'environnement : « Les capucins ont leur part de responsabilité dans différentes formes de détérioration de notre planète (v.g. la pollution et l'exploitation abusive des ressources)... » (CPO 7, 52). « Pour combattre l'esprit de consommation ... efforçons nous de n'user qu'avec discernement — et mieux encore de rejeter — les biens de consommation qui sont signes de pouvoir, d'ostentation ou de promotion personnelle » (CPO 7, 53).

CONSTRUIRE LA SOLIDARITÉ AVEC LES PAUVRES ET PARMIS EUX

² David COUTURIER, OFM Cap., *Formation for the Fraternal Economy in the Capuchin Franciscan Order: A Psychological Analysis [Formation à l'économie fraternelle dans l'Ordre franciscain capucin : Analyse psychologique]*, thèse de doctorat inédite (2005), p. 93.

7.1 Par sa *proposition 24*, le Sixième conseil plénier avait énoncé huit principes fondamentaux pour la pratique de la solidarité économique internationale dans l'Ordre. Ces mêmes principes, subséquemment, ont engendré de nouveaux liens de solidarité entre les fraternités à l'intérieur de chaque circonscription. La *proposition 51* du Septième conseil plénier pousse le domaine de l'économie fraternelle jusqu'à nos ministères, spécialement nos services auprès des pauvres : « Nos œuvres de développement et de transformation sociale doivent constituer des exemples d'économie fraternelle dans la société ».

7.2 Les pauvres sont les premières victimes d'une économie mondialisée qui repose sur la compétition effrénée et la concentration de la richesse. Cette économie maintient les pauvres dans une condition de dépendance perpétuelle qui leur interdit l'espérance. « Il est essentiel que les aides directes aux pauvres visent à de vraies rencontres des personnes qui sont dans le besoin et de celles qui ont des ressources » (CPO 7, 51) dans un contexte d'économie fraternelle. C'est la dépendance mutuelle qui construit la fraternité du Royaume. Une communauté de capucins doit servir de lieu de rencontre où se développera la confiance et l'esprit fraternel entre les pauvres et ceux qui ont les moyens de les aider. C'est pourquoi, entre autres raisons, « l'aide ne devrait jamais être prodiguée par un individu [capucin] à un autre individu [pauvre], mais toujours par la médiation de la fraternité » (CPO 7, 51).

7.3 La pratique claire de l'économie fraternelle dans les œuvres d'assistance aux pauvres animées par des capucins devrait **unir les pauvres entre eux**. Cette solidarité ressort bien de la rencontre du prophète Élie et de la veuve de Sarepta (cf. 1R 17, 8-24). La veuve était arrivée à la fin de ses réserves. Il lui restait si peu qu'elle pouvait dire : « Je vais préparer cela pour moi et mon fils, nous mangerons et nous mourrons ». En pareilles circonstances, la demande d'Élie semble incroyablement égoïste : « Prépare-m'en d'abord une petite galette, que tu m'apporteras : tu en feras ensuite pour toi et ton fils ». Et c'est dans la solidarité, en se portant au secours d'un voisin que la veuve et son fils trouvent le salut : « La jarre de farine ne s'épuisa pas et la cruche d'huile ne se vida pas ». La solidarité entre les pauvres que pourraient susciter nos œuvres d'assistance au développement transformera leurs vies bien davantage que l'argent que nous pourrions leur apporter. Nous pouvons contribuer à établir la solidarité entre les pauvres en les entraînant à participer à une économie basée sur les mêmes principes que celle de notre fraternité : la transparence, la participation, l'équité et la solidarité. Nos œuvres d'assistance sociale, lorsqu'elles dérogent de ces principes fraternels, peuvent créer une compétition destructrice parmi les pauvres car chaque individu ou chaque famille y chercherait son propre avantage sans égard pour les autres. Ce danger menace particulièrement les pays les plus pauvres où les ressources économiques sont perpétuellement insuffisantes. Le développement économique qui résulte d'une économie d'avidité et de compétition divise les pauvres et n'améliore strictement pas leur condition. Nous devons œuvrer à partir d'autres valeurs.

7.4 Notre Sauveur, c'est Jésus ! Nos œuvres de développement social ne sont que des signes de son amour compatissant. C'est bien pourquoi le Septième conseil plénier suggère que l'on choisisse « surtout des projets dans lesquels les frères eux-mêmes se mettent directement au service des pauvres » (CPO 7, 51). De plus, il faut éviter toute compétition entre les œuvres des frères, ne pas en voir une chercher à accaparer une part plus importante des ressources disponibles au détriment de l'autre. Selon le principe qui veut que toute aide soit fournie par la fraternité, la province se doit de coordonner toutes les œuvres sociales de ses membres. De plus, « lorsqu'il s'avère que les programmes de développement social ou d'aide directe parrainés par l'Ordre pourraient être mieux gérés par d'autres groupes, on fera en sorte de les leur céder » (CPO 7, 51).

7.5 Il y a encore, en ce domaine, un autre principe important qui est si clair qu'il n'a besoin d'aucun commentaire : « Puisque ces œuvres présupposent l'exercice d'un grand pouvoir, nul frère n'y devrait demeurer trop longtemps dans une position de direction et de contrôle. Faire autrement risque de conduire à des abus de pouvoir et de développer des habitudes contraires à notre vie de minorité. La norme limitant la durée du mandat d'un frère dans une pareille position devrait être semblable à celle qui mesure le mandat d'un ministre provincial, pas plus de six ans consécutifs » (CPO 7, 51).

CONCLUSION

8.1 Lorsque le Septième conseil plénier énumérait « des choix courageux en vue de promouvoir un monde plus fraternel » (*prop. 6*) il n'avait pas la prétention d'en dresser la liste exhaustive ! Et cette lettre prétend moins encore illustrer tous les choix que nous devons faire. Il y a un nombre infini de « choix courageux » qui pourraient construire une fraternité à l'image du Royaume. Pourquoi chaque fraternité locale ne réfléchirait-elle pas en chapitre sur les défis particuliers qui se posent à elle ? Et les circonscriptions pourraient en faire au cours de rencontres régionales ! Le site internet de l'Ordre offre une occasion formidable de partager le résultat de ces réflexions avec tout le reste de l'Ordre.

8.2 « Tournons donc nos regards vers la “Vierge devenue Église” (SBV 1) et apprenons d'elle l'esprit d'humilité nécessaire pour persévérer fidèlement dans notre vocation dans l'Église et le monde » (CPO 7, 2c). La tradition nous enseigne que l'Église est née sur la croix, du côté transpercé de Jésus d'où il sortit « du sang et de l'eau ». Marie a rempli sa vocation de « Vierge devenue Église » dans le même mystère de la croix : « Femme, voilà ton fils » (Jn 19:26). À cet instant, Marie n'a pas seulement accueilli dans sa maternité le disciple bien-aimé mais aussi toute l'humanité, y compris ceux qui crucifiaient son fils. Elle n'a même pas eu droit à l'expérience du tombeau vide ! Elle a été appelée à pardonner comme Jésus lui-même pardonnait, au-delà de toute humaine raison. Au pied de la croix Marie assumait entièrement la fonction de « Vierge devenue Église ». Sitôt que Jésus eut dit à Jean « Voilà ta mère », l'évangile ajoute : « Dès cette heure-là, le disciple l'accueillit comme sienne » (Jn 19:27). L'évangile de Jean ne rapporte pas de réponse de Marie. Tout comme Jésus a choisi de faire de nous ses frères et ses sœurs, ainsi Marie a choisi de nous prendre comme ses fils et ses filles. Ce n'était pas un choix facile. Regardons donc la « Vierge devenue Église » pour trouver chez elle la foi, l'amour et le courage qu'il faut pour assumer ces choix de minorité grâce auxquels nous contribuerons à construire un monde plus fraternel.

Fraternellement,

fr. John Corriveau, OFM Cap.
Ministre général

Rome, 22 mai 2005
Solennité de la Sainte Trinité